

AUDIT CVP	MODULE DE FUSION Guide d'utilisation	Août 2010

A - PRINCIPES DE LA FUSION (à lire avant toute utilisation du module)

A1- Objectif

Le MODULE DE FUSION est un fichier Excel permettant la fusion des données de plusieurs établissements afin d'en faire une analyse commune et d'éditer le rapport et le poster correspondants. L'édition des résultats nécessite une étape préalable *d'importation des données.*

A2- Champ d'application

Ce module peut être utilisé à l'échelle **locale** (groupement ou réseau d'établissements), à l'échelle **régionale** pour les ARLIN et à l'échelle **interrégionale** pour les CCLIN.

A3- Nombre de fichiers à créer en fonction du niveau d'analyse souhaité

En général, un seul fichier de fusion est à créer. Il permet d'éditer un rapport et un poster pour l'ensemble des établissements fusionnés comprenant l'intégralité des évaluations réalisées (analyse du protocole, évaluation des pratiques, traçabilité et durée de maintien). C'est le rapport « global ».

A partir de ce fichier de fusion unique, des rapports plus ciblés peuvent être édités : il s'agit des rapports « multi-établissement ». Ils correspondent à l'analyse d'une **sélection** d'établissements (ou de services) sur l'ensemble des établissements fusionnés.
Ex : sélection des cliniques MCO au sein d'un réseau régional d'établissements.


Dans les rapports « multi-établissement », la partie « analyse du protocole » n'est pas disponible. Si l'on souhaite absolument disposer de l'analyse du protocole pour la sélection d'établissements choisie, il vaut mieux créer un **nouveau fichier de fusion** dans lequel seront importées uniquement les données des établissements sélectionnés et en éditant le rapport « global ».

A4- Mode opératoire

La fusion s'effectue **fichier par fichier** et peut être menée en plusieurs fois. A titre indicatif, il faut compter environ **15 minutes par tranche de 100 fichiers fusionnés.**

Les fichiers à fusionner sont les fichiers de type « **CVP-code CCLIN-code Etablissement** » envoyés aux CCLIN.

⚠ Ne peuvent être fusionnés que des fichiers n'ayant subi aucune modification depuis leur création.

REMARQUE : les chapitres suivants sont de deux types :

Opérationnels :
- comment fusionner les fichiers ?→ **B- Importation des fichiers pour fusion**
- comment éditer un rapport ? → **D- Edition du rapport et du poster automatisés de fusion**

Pour en savoir plus :
- sur le fichier de fusion → **C- Description du fichier de fusion après fusion**
- sur le rapport et le poster → **E- Description du rapport et du poster après fusion**

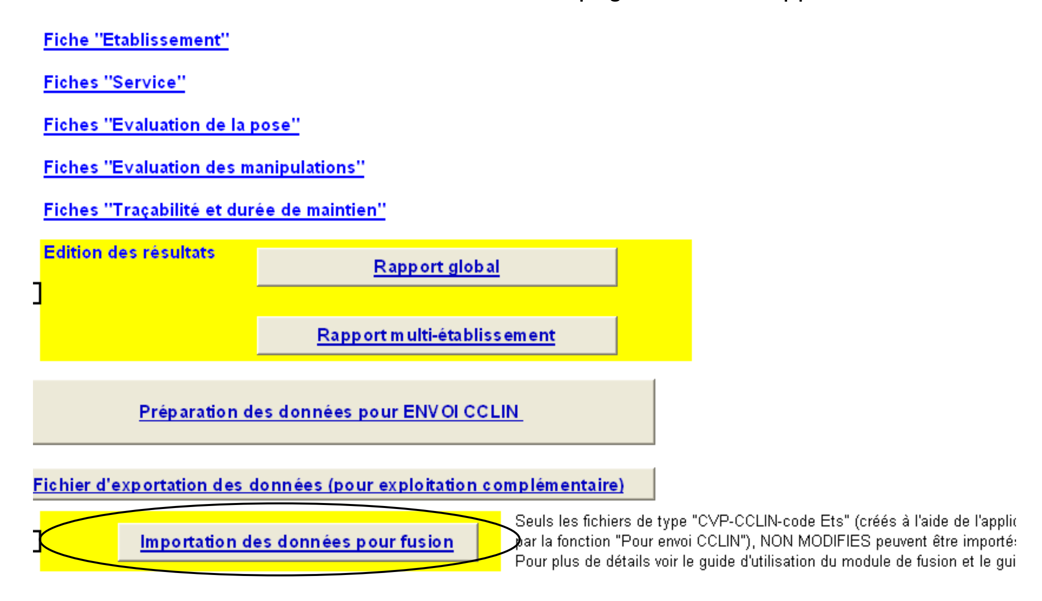


B - IMPORTATION DES FICHIERS POUR FUSION (CREATION DE LA BASE FUSIONNEE)

Pour faciliter la fusion, placer tous les fichiers à fusionner dans un même dossier.

1. Installer (télécharger) le fichier de fusion (Fusion CVP GREPHH - V 2 00) sur le disque dur.

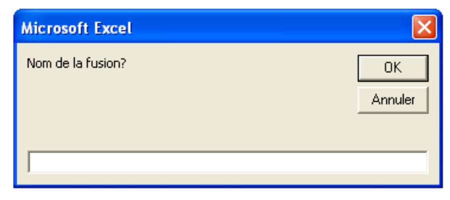
2. Ouvrir le fichier de fusion et **ACTIVER LES MACROS** : la page du MENU apparaît.



Description : le menu contient les mêmes boutons que le fichier de saisie mais comporte un bouton supplémentaire en bas de page : Importation des données pour fusion

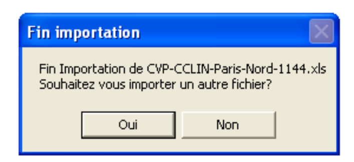
3. Cliquer sur ce bouton.

4. Un premier message demande de préciser le **nom de la fusion** (il s'agit du nom qui figurera dans le rapport et le poster). Donner au fichier de fusion un nom évoquant son contenu puis cliquer sur OK.



5. Une fenêtre s'ouvre pour permettre la recherche du dossier contenant les fichiers à fusionner (fichiers de type « CVP-code CCLIN-code Etablissement »). **Cliquer 2 fois** sur un premier fichier. Les données de ce fichier sont alors importées en quelques secondes dans le fichier de fusion.

6. Un message demande si une nouvelle fusion est souhaitée. Si c'est le cas, cliquer sur « oui » et sélectionner un autre fichier pour ajouter les nouvelles données au fichier de fusion. Quand l'importation des fichiers est terminée, cliquer sur « non ».



Remarque : dans le cas d'une importation des fichiers en plusieurs fois, à la réouverture du fichier de fusion, le nom de la fusion n'est pas redemandé puisque déjà créé. Il faut donc directement sélectionner les fichiers à fusionner.



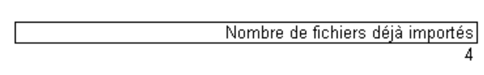
C - DESCRIPTION DU FICHIER DE FUSION APRES FUSION (« Pour en savoir plus »)

C1- Onglet « Menu »

Le menu contient un tableau récapitulatif indiquant :

- le nombre de **fichiers** fusionnés (« Nombre de fichiers déjà importés »)
- le nombre de **services** fusionnés (« Nombre total de services »)
- le nombre **d'établissements** ayant réalisé telle ou telle partie de l'audit.

Pour chaque établissement, identifié par son code, sont également décrits le nombre de services saisis ainsi que le nombre de poses, de manipulations et de cathéters évalués en traçabilité. Ceci permet par exemple de visualiser les établissements ayant fait plus ou moins de 30 évaluations de poses ou de manipulations.



Nombre de fichiers déjà importés
4

Nombre total de services	Nb d'établissements ayant évalué : la pose	les manipulations	la traçabilité
9	3	2	2

Code établissement	Nb de services audités	Nb de poses évaluées	Nb de manipulations évaluées	Nb de CVP évalués (traçabilité)
1111	4	4	4	5
1122	3	2	0	5
1133	1	0	3	0
1144	1	2	0	0

C2- Onglet « Données Etablissement »

Ce nouvel onglet présente les résultats de la fiche Etablissement en ligne (1 ligne par établissement). Un numéro est attribué en colonne A à chaque établissement fusionné (Idnum Etablissement).

	A	D	F	H
1	Idnum Etablissement	Code Etablissement	Statut	Catégorie d'établissement
2	1	1111	1	2
3	2	1122	2	7
4	3	1133	3	7
5	4	1144	2	5

……………….

BK	BL	BM	BN	BO
5.2 Traçabilité de la date d'ablation dans le dossier patient	Conformité 10 items / 10	Détersion AdulteMixte	Antiseptique alcoolique AdulteMixte	Durée <= 4 jours AdulteMixte
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non	Non	Oui
Oui	Oui			
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les 4 dernières colonnes de droite (BL à BO) sont intitulées:

- Conformité 10 items/10 (BL) : calcul de conformité du protocole sur son contenu (items 2.1 à 5.2). Il tient compte de l'orientation du protocole :

<u>Principe général :</u>

- « Oui » s'affiche dans cette colonne si tous les items = Oui
- « Non » s'affiche quand au moins un des items = Non ou N/A

<u>Cas particulier des protocoles à orientation pédiatrique</u> : « Oui » s'affiche même si les items 2.1, 2.2 et 5.1 = Non ou N/A (items non obligatoirement attendus dans les protocoles pédiatriques)

- **Détersion** adulte/mixte (BM) : résultat uniquement affiché pour les établissements ayant un protocole adulte ou mixte (ou N/A),
- **Antiseptique alcoolique** adulte/mixte (BN) : résultat uniquement affiché pour les établissements ayant un protocole adulte ou mixte (ou N/A)
- **Durée ≤ 4 jours** adulte/mixte (BO) : résultat uniquement affiché pour les établissements ayant un protocole adulte ou mixte (ou N/A).

Ces résultats sont mis à part pour faciliter des calculs ultérieurs au niveau du rapport.



C3- Onglet « Etablissement »

Cet onglet devient celui dédié à **l'analyse des données « Etablissement ».**

- Nombre total de lits : somme des lits des différents établissements (le minimum et le maximum apparaissent à droite de la colonne).
- Année de réalisation de l'audit : année N-N+1 (si la période d'évaluation se situe sur deux années)
- Orientation du protocole (1.2) : le pourcentage de protocoles de chaque type apparaît
- Validation du protocole (1.3) : pourcentage d'établissements ayant un protocole validé
- Contenu du protocole (items 2.1 à 5.2) : pourcentage d'établissements dont le protocole répond aux différents items (les réponses qualitatives en oui/non de chaque établissement sont transformées en réponses quantitatives pour l'ensemble des établissements). En haut de cette colonne figure en gras le pourcentage d'établissements ayant l'ensemble des items conformes.

			Min-Max	
	Nombre total de lits	455	**[58 - 145]**	
	Année de réalisation de l'audit	2009 - 2010		
Audit documentaire	**Protocole "Etablissement"**			
EXISTENCE D'UN PROTOCOLE			n/N	**NA**
1.1	Un protocole "Etablissement" existe	100%	(4/4)	
1.2	Ce protocole est à orientation	Adulte : 33 % Pédiatrique : 33 % Mixte : 33 %		**1**
VALIDATION DU PROTOCOLE				
1.3	Le protocole est validé par les instances chargées de la lutte contre les infections nosocomiales	100%	(4/4)	**0**
CONTENU DU PROTOCOLE		**Tous les items conformes : 75% (3/4)**		
Pose du cathéter				
	Préparation de la peau			
2.1	Détersion avant application de l'antiseptique	67%	(2/3)	**0**
2.2	Utilisation d'un antiseptique en solution alcoolique pour l'antisepsie	67%	(2/3)	**0**

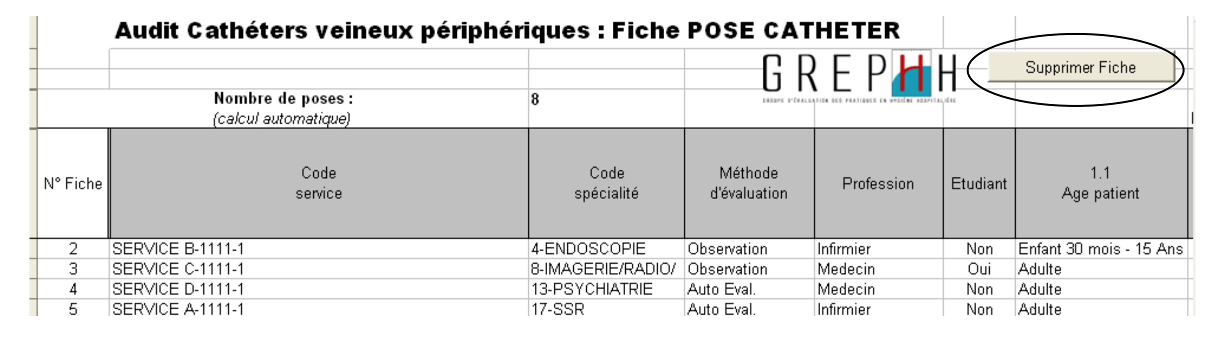
A droite de la colonne principale de résultats figurent le détail de chaque pourcentage (rapport n/N) et le nombre de réponses « Non adapté » (NA) pour chaque item.

Remarque : 3 items (en jaune fluo) ne sont calculés que pour les protocoles adultes ou mixtes ou NA : l'item 2.1, l'item 2.2 et l'item 5.1.

C4- Autres onglets (Service, Pose, Manipulations, Traçabilité)

Dans ces onglets, le **code service** apparaît associé au code Etablissement et au code CCLIN (ex : Service B-1111-1, avec 1111 = code Etablissement et 1 = code CCLIN). Ceci permet la gestion des **doublons** et facilite la **sélection** des services par établissement.

Remarque : si, après édition d'un rapport, le code service s'affiche précédé de « modif », c'est que le format de ce code était susceptible de poser problème lors de la fusion et a été transformé automatiquement en format texte (ex : cas exceptionnel des codes service en format « date »).



Audit Cathéters veineux périphériques : Fiche POSE CATHETER

Supprimer Fiche

Nombre de poses : 8
(calcul automatique)

N° Fiche	Code service	Code spécialité	Méthode d'évaluation	Profession	Etudiant	1.1 Age patient
2	SERVICE B-1111-1	4-ENDOSCOPIE	Observation	Infirmier	Non	Enfant 30 mois - 15 Ans
3	SERVICE C-1111-1	8-IMAGERIE/RADIO/	Observation	Medecin	Oui	Adulte
4	SERVICE D-1111-1	13-PSYCHIATRIE	Auto Eval.	Medecin	Non	Adulte
5	SERVICE A-1111-1	17-SSR	Auto Eval.	Infirmier	Non	Adulte

Il n'y a pas de possibilité de **saisie** ou de **modification** des données. Seule la **suppression** des fiches reste possible dans les onglets « Pose », « Manipulations » et « Traçabilité ».



D - EDITION DU RAPPORT ET DU POSTER AUTOMATISES DE FUSION

Pour éditer le rapport et le poster (ils sont édités dans le même fichier), revenir au MENU et choisir :

- le bouton Rapport global pour obtenir les résultats de l'ensemble des fichiers fusionnés
- le bouton Rapport multi-établissement pour obtenir les résultats d'une **sélection** d'établissements ou de services parmi ceux fusionnés.

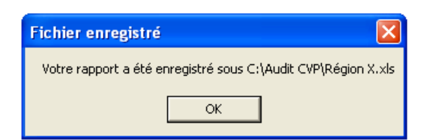


D1- Rapport global

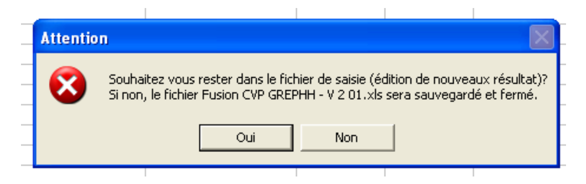
1. Cliquer sur le bouton « Rapport global ».

2. Enregistrer le rapport dans le dossier relatif à l'audit CVP. Par défaut le nom du rapport proposé est celui choisi préalablement pour le nom de la fusion.

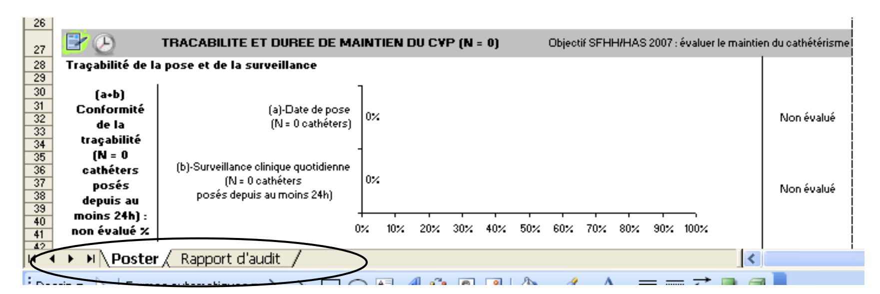
3. Un message confirme l'enregistrement du rapport. Cliquer sur OK.



4. Le message suivant demande si l'on souhaite rester dans le fichier de fusion pour éditer d'autres résultats. Si c'est le cas, cliquer sur « oui ». En cliquant sur « non », le fichier de fusion sera enregistré et fermé automatiquement.



5. Se rendre dans le dossier où le rapport a été enregistré (dossier relatif à l'audit CVP). Ouvrir le fichier contenant les résultats. A l'ouverture, le *poster* apparaît. Pour accéder au *rapport* qui se situe dans le même fichier, cliquer sur l'onglet « rapport d'audit » en bas de page.



D2- Rapport multi-établissement

Pour éditer un rapport multi-établissement, il faut d'abord **sélectionner** les établissements ou services à regrouper. Seuls les **services** peuvent être sélectionnés. Pour regrouper des établissements, il faudra donc sélectionner les *services* des différents établissements évalués. Pour faciliter l'identification des établissements, les codes « service » sont associés au code Etablissement (cf. **C4**).

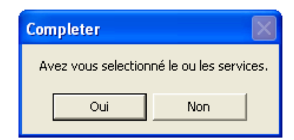
L'analyse des données peut prendre plusieurs dizaines de minutes en fonction du nombre de services regroupés.

1. Se placer au niveau de la fiche service (onglet service).

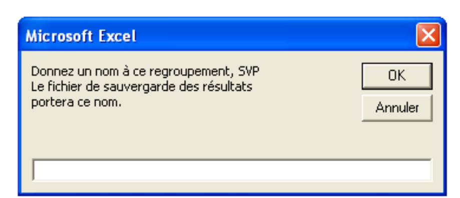
2. Sélectionner les services des établissements à regrouper en double-cliquant dans la colonne « sélection de services » en face des services souhaités (pour désélectionner, double-cliquer à nouveau). Les services sélectionnés apparaissent en vert.

3. Revenir au menu et cliquer sur le bouton « Rapport multi-établissement ».

4. Un message demande si les services ont été sélectionnés. Si c'est le cas, cliquer sur « oui ». En cliquant sur « non », la fiche service s'ouvre automatiquement pour rendre possible la sélection des services (dans ce cas, revenir au point 3 après sélection des services).



5. Le message suivant est destiné à nommer le fichier contenant le rapport et le poster relatifs aux services regroupés. Pour chaque regroupement, **choisir un nom en relation avec le critère de sélection.**



Exemples de sélection d'établissements ou de services

*Ex 1 : Regroupement de tous les **services** de la spécialité « SSR » dans un réseau d'établissements*

N° Fiche	**Sélection des services :** *faire un double-clic*	Code Service	Code spécialité	Cathéters de sécurité à disposition
1	X	SERVICE A-1111-1	17-SSR	Oui
2		SERVICE B-1111-1	4-ENDOSCOPIE	Oui
3		SERVICE C-1111-1	8-IMAGERIE/RADIO/	Oui
4		SERVICE D-1111-1	13-PSYCHIATRIE	Non
1	X	SERVICE ABC-1122-1	17-SSR	Oui
2	X	SERVICE DEF-1122-1	17-SSR	Non
3	X	SERVICE GHI-1122-1	17-SSR	Oui
1	X	SERVICE 123-1133-1	17-SSR	Oui
1		SERVICE OTO-1144-1	6-GYNÉ/MATER/OBST	Oui

*Ex 2 : Regroupement des **établissements** de code 1111 et 1144*

N° Fiche	**Sélection des services :** *faire un double-clic*	Code Service	Code spécialité	Cathéters de sécurité à disposition
1	X	SERVICE A-1111-1	17-SSR	Oui
2	X	SERVICE B-1111-1	4-ENDOSCOPIE	Oui
3	X	SERVICE C-1111-1	8-IMAGERIE/RADIO/	Oui
4	X	SERVICE D-1111-1	13-PSYCHIATRIE	Non
1		SERVICE ABC-1122-1	17-SSR	Oui
2		SERVICE DEF-1122-1	17-SSR	Non
3		SERVICE GHI-1122-1	17-SSR	Oui
1		SERVICE 123-1133-1	17-SSR	Oui
1	X	SERVICE OTO-1144-1	6-GYNÉ/MATER/OBST	Oui



E - DESCRIPTION DU RAPPORT ET DU POSTER APRES FUSION (« Pour en savoir plus »)

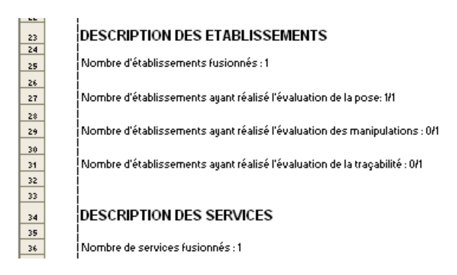
Le rapport et le poster automatisés de fusion sont identiques au rapport automatisé proposé pour les établissements excepté pour la partie « protocole Etablissement » qui concerne plusieurs établissements donc plusieurs protocoles. Ne sont décrits ci-dessous que les éléments modifiés par rapport au rapport automatisé des établissements.

E1- Rapport global de fusion

PAGE 1 : Les informations suivantes ont été rajoutées :

- le nom de la fusion
- une description des **établissements** fusionnés (nombre total, nombre ayant réalisé les différentes parties de l'audit)
- une description des **services** fusionnés (nombre total, nombre ayant réalisé les différentes parties de l'audit/cf. graphique 1)

Seule la liste des codes des établissements fusionnés est conservée : elle est reportée en fin de document.



PAGE 2 : Protocole

- A - « Existence d'un protocole Etablissement »

Résultat CQ : il devient le pourcentage d'établissements ayant un protocole Etablissement
Orientation du protocole : sont précisés les différents pourcentages adulte/pédiatrique/mixte
Validation : il devient le pourcentage d'établissements ayant un protocole Etablissement validé quand celui-ci existe

- B – « Conformité du contenu du protocole Etablissement »

Résultat CQ : il devient le pourcentage de protocoles Etablissement totalement conformes aux recommandations en vigueur (selon les critères de qualité)
Calcul : ce pourcentage est calculé sur l'ensemble des protocoles Etablissement à partir de la colonne « Conformité 10 items/10 » de l'onglet « Données Etablissement » (colonne BL). [formule = oui / (oui+non)].
Rappel : ce calcul tient compte de l'orientation du protocole (adulte/mixte/pédiatrique) – cf. C2

Tableau 1 : pourcentage de protocoles Etablissement conformes en fonction des items. Il reprend les données calculées dans l'onglet « Données Etablissement ».
Rappel : ces pourcentages sont calculés en excluant les réponses de type NA [formule = oui / (oui+non)]. Le nombre de NA est affiché pour information dans la dernière colonne du tableau 1. Pour 3 des items, le calcul est effectué sur l'ensemble des protocoles hormis ceux à orientation pédiatrique (adultes, mixtes ou NA).

Le reste du rapport est inchangé.



E2– Poster global de fusion

Le nombre d'établissements et de services fusionnés apparaît en haut de chaque page

Page 1 - Protocole CVP

- Le bandeau gris « CVP » contient le nombre **d'établissements** fusionnés (N =).
- D'une manière générale, les réponses en oui/non du rapport automatisé des établissements sont remplacées par un pourcentage de protocoles ayant telle ou telle caractéristique.
- L'existence d'un protocole Etablissement est évaluée sur l'ensemble des établissements fusionnés.
- La validation du protocole est évaluée uniquement dans les établissements ayant un protocole Etablissement.
- Les pourcentages décrits pour chaque item sont issus des données calculées dans l'onglet « établissement » et identiques aux résultats du tableau 1 du rapport.
- Le pourcentage des établissements ayant « tous les items conformes » dans la colonne de droite correspond au résultat CQ du rapport (point A-page 2).

Le reste du poster est inchangé.

E3 - Particularités du rapport et du poster multi-établissement (sélection)

Le nom de la sélection d'établissements apparaît en haut de la page 1 du rapport et en haut des 2 pages du poster.

Certaines données sont masquées car elles ne peuvent être calculées que pour l'ensemble des fichiers fusionnés et pas sur une sélection.

- Pour le **rapport**, il s'agit du nombre d'établissements ayant réalisé telle ou telle partie de l'audit, les points A et B du protocole (y compris le tableau 1), la liste des établissements sélectionnés.
- Pour le **poster**, il s'agit de la partie « protocole » : seuls sont présentés les résultats de « pose », « manipulations » et « traçabilité et durée de maintien » pour la sélection.

Module de fusion

Conception : D. Thillard (CCLIN Paris-Nord, ARLIN Haute-Normandie)

Tests et validation du module : E. Caillat-Vallet (Sud-Est), F. Daniel (Paris-Nord), O. Hoff (Est), M. Péfau (Sud-Ouest), A. Tavenard (Ouest), D. Verjat-Trannoy (Paris-Nord)

Guide d'utilisation

Rédaction : D. Verjat-Trannoy (CCLIN Paris-Nord)

Validation : E. Caillat-Vallet (Sud-Est), F. Daniel (Paris-Nord), O. Hoff (Est), M. Péfau (Sud-Ouest), A. Tavenard (Ouest), D. Thillard (Haute-Normandie)